

CHARTRE



**pour une attitude bienveillante
et vigilante pour la protection
des mineurs et personnes
vulnérables.**



**« Ce que vous avez fait au plus petit des miens,
c'est à moi que vous l'avez fait. »
(Mt 25,40)**

**« Accompagner les enfants et les jeunes participe à la construction d'un
vivre-ensemble harmonieux et requiert un sens juste de la dignité humaine
de l'enfant, de l'adolescent et du jeune, et une compréhension exacte de la
responsabilité. »
(Lutter contre la pédophilie, CEF, 2017, p. 64.)**

Cette charte est adressée aux responsables et animateurs d'aumônerie, de mouvements et de services, aux personnels d'éducation, chefs et cheftaines, catéchistes, animateurs, éducateurs, prêtres, diacres, religieuses et religieux, séminaristes, laïcs, tout salarié ou bénévole qui interviennent auprès des enfants et des jeunes et des adultes en situation de vulnérabilité, dans le cadre des activités de l'Eglise.

Nous vous remercions de votre engagement à leur service.

Cette charte a pour but la protection des mineurs et des personnes en situation de vulnérabilité (voir définition dans la fiche rappel de la Loi). Elle vous engage et vous protège aussi. En la signant, vous vous engagez à respecter ceux qui vous sont confiés, et à les aider dans leur croissance humaine et spirituelle.

► Adopter une attitude positive et respectueuse, en toutes circonstances : reconnaître que chaque personne qui nous est confiée a des besoins et des droits propres à son âge :

- Créer un climat de confiance réciproque.
- Libérer la parole de chacun et prêter attention à la manière dont l'enfant, le jeune ou la personne vulnérable s'exprime.
- Veiller à valoriser les talents de chacun.
- Se situer à une juste distance de chacun et veiller à la garder (distance physique, psychologique, affective, spirituelle...).
- Être vigilant à la qualité des relations et des comportements entre enfants et entre jeunes, et dans leur fréquentation des adultes. Faire prendre conscience aux mineurs de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas.
- Veiller à ne pas créer de situations délicates ou ambiguës et/ou qui ne respectent pas le projet de l'équipe.

► Respecter les points de vigilance :

- Lors des activités, ne jamais être seul avec un mineur ou une personne vulnérable dans un espace clos, sans visibilité (tel que salle, voiture, tente, chambre...).
- Dans la mesure du possible, éviter les contacts physiques avec l'enfant, le jeune ou la personne vulnérable.
- N'exercer ni séduction ni aucune domination sur l'autre.
- La règle générale est de ne pas offrir de cadeaux personnels à des mineurs, hors invitation familiale.
- Un mineur doit pouvoir exprimer librement son malaise à l'égard d'une relation ou d'une situation qui le gêne. Ne pas mettre en doute sa parole ni lui imposer le silence. Le cas échéant, l'accompagner vers les personnes / équipes compétentes pour pouvoir donner suite à cette parole.
- Utiliser les réseaux sociaux uniquement pour communiquer les informations données au groupe, et cela à des horaires « raisonnables ». Les parents devront être mis en copie.
- Lors de séjours avec nuitées, les accompagnateurs ne dorment pas dans le même espace que les mineurs.
- Ne jamais être seul avec un mineur ou une personne vulnérable au moment de la toilette, des soins, ou au lever et au coucher.
- Toute consommation ou transmission d'alcool ou de drogue est interdite.

► S'engager dans une dynamique d'équipe :

- Travailler en équipe pour développer et accepter un regard critique sur sa pratique personnelle comme sur celle des autres.
- Se référer à son responsable pour toute situation délicate ou ambiguë et/ou en parler en équipe. (voir fiche Détecter / Écouter / Alerter)
- Suivre les formations qui seront proposées.
- Connaître et faire respecter la réglementation pour la protection des mineurs et personnes vulnérables. (voir fiche Rappel de la Loi).



ENGAGEMENT

Mon engagement

Je déclare avoir pris connaissance de cette charte, en avoir parlé en équipe et m'engage à la respecter en ma qualité de :

sur le Diocèse de Créteil.

- J'accepte de me soumettre aux vérifications possibles et légales de mon casier judiciaire concernant spécifiquement la protection des mineurs.

| | |
|-----------|----------------------|
| Nom | <input type="text"/> |
| Prénom | <input type="text"/> |
| Le | <input type="text"/> |
| À | <input type="text"/> |
| Signature | <input type="text"/> |

Co-signature du responsable en qualité de

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <input type="text"/> | |
| Nom | <input type="text"/> |
| Prénom | <input type="text"/> |
| En co-signant cette charte, je m'engage aussi à accompagner et soutenir : | |
| <input type="text"/> | |
| dans sa mission. | |
| Signature | <input type="text"/> |
| Le | <input type="text"/> |
| À | <input type="text"/> |

NB : En cochant chacun des points, je m'engage au respect de la charte.